

## **Statut, formation, grille-horaire ...**

# **La guérilla actuellement menée envers les activités artisanales doit cesser !**

Dans l'école vaudoise de ce début de vingtième siècle, il ne fait pas bon enseigner les disciplines « artisanales » !

Déjà victimes de DECFO-SYSREM, par leur positionnement en niveau 10, qui les exclut du « cliquet » (progression d'une classe salariale après 15 ans d'activité professionnelle), voilà que les collègues qui enseignent des périodes d'activités créatrices manuelles et sur textiles, de travaux manuels, ainsi que de cuisine/économie familiale, sont dorénavant rétribués au niveau 10 pour celles-ci. Quels que soient les diplômés dont sont porteurs ces enseignantes et enseignants.

Ce « déclassement » intervient dans un contexte où la formation en ces branches vient par ailleurs d'être revue à la baisse : De 60 crédits négociés en terre vaudoise (MAS), le volume de cette formation est passé à 40 pour les activités manuelles. Désormais - Romandie et PIRACEF<sup>1</sup> obligent -, seul le diplôme en études avancées (DAS) semble exigé pour pouvoir « légalement » enseigner les TM !

De plus, on évoque le fait que la valeur des crédits ECTS du DAS en ACM et TM serait rabotée. Alors qu'officiellement un crédit est constitué de 12 heures de cours, 9 suffiraient désormais à valider celui-ci.

Enfin, l'édiction du PER, singulièrement le fait que l'anglais, depuis l'actuelle 5<sup>ème</sup> année, et l'allemand, dès la 3<sup>ème</sup>, deviennent obligatoires pour l'ensemble des élèves place les disciplines artisanales, artistiques et manuelles en très mauvaise posture. Dans un paysage dans lequel, déjà, les travaux manuels échappent aux élèves de VSB (en actuelle 9<sup>ème</sup>) et que la cuisine a vu sa dotation horaire diminuée d'une période lors de l'opération DEFI, mise sur pied par l'Etat en 2005 dans le cadre de sa politique dite d'assainissement financier... !

### **L'employeur se livre à une guérilla inacceptable**

Bref, tout se passe comme si une attaque en règle et tous azimuts contre les activités artisanales à l'école avait été décidée du côté du DFJC et de la Barre. On comprend, dès lors, en ces termes, le désarroi - la blessure - de celles et ceux qui se trouvent dans le collimateur du département !

D'autres pourront dire de manière plus experte les apports des disciplines artisanales. Pour l'heure, la SPV estime que, dans le cadre d'une formation équilibrée de l'élève, les disciplines artisanales, artistiques et manuelles trouvent toute légitimité et pertinence ; leur inscription dans le cursus de l'élève a d'ailleurs été défendue par le législateur et le peuple, comme l'indique l'article 46 de la Constitution vaudoise.<sup>2</sup>

La Romandie scolaire, comme dit plus haut, saisissant l'importance de ces matières et l'obligation d'une formation reconnue a créé une formation unifiée en activités créatrices et en économie familiale.

Enfin, les communes ont investi dans des ateliers et des cuisines qu'elles ne sauraient confier à on ne sait quels « amateurs », et de manière épisodique...

Dès lors, le grignotage, la guérilla menée dans notre canton contre ces disciplines, ainsi qu'envers le statut des collègues qui en ont fait la base de leur engagement professionnel, doit cesser.

### **Que l'on débattenne du fond !**

Le Département de la formation et de la jeunesse ne peut plus avancer à visage masqué.

---

<sup>1</sup> Programme Intercantonal Romand en Activités Créatrices et Economie Familiale

<sup>2</sup> Constitution vaudoise ; article 46 - Enseignement de base : L'enseignement de base est obligatoire et, dans les écoles publiques, gratuit. Il favorise le développement personnel et l'intégration sociale; il prépare à la vie professionnelle et civique. Il a pour objectif la transmission et l'acquisition de savoirs; **il comprend entre autres des disciplines manuelles, corporelles et artistiques.**

S'il veut la mort de la cuisine à l'école, s'il désire placer les travaux manuels et les activités créatrices sur textile dans les bas-fonds de l'école vaudoise, qu'il le dise clairement.

Et que ce soit cela dont on débâte.

Dans ce débat, la SPV ne viendra pas sans biscuit : Pour bon nombre d'élèves, l'apport de nouvelles périodes langagières (allemand et anglais) et, de manière générale, une école de plus en plus « intellectualisée », est lourde de menaces. Pour bon nombre d'entre ces élèves, ces disciplines seront d'abord de nouveaux facteurs d'échec. Nous en sommes persuadés, quoi que puisse en dire l'autorité scolaire. Nous ne croyons pas en effet que l'on puisse échapper à l'approche traditionnelle de l'apprentissage des langues étrangères. Plus d'allemand et plus d'anglais, ce sera, d'abord, plus de vocabulaire à apprendre et plus de grammaire à ingurgiter !

Il est en conséquence au minimum nécessaire que les élèves plus faibles en ces matières puissent trouver des espaces de production et de réussite scolaire plus concrets. Qu'ils soient autorisés à mesurer de manière plus immédiate les conséquences de leur engagement et de leurs apprentissages. Qu'ils puissent mesurer concrètement le degré de réussite et d'échec de leur activité scolaire. Doit-on expliquer que l'assiette appétissante ou l'objet réalisé sont en l'espèce plus signifiants que la plus ou moins grande maîtrise de l'accord des participes passés... ?

### **Une guerre des disciplines sans issue**

Si l'on veut obtenir plus des élèves, si l'on désire qu'ils fassent preuve de plus de compétences, qu'ils acquièrent plus de connaissances, alors il faut en tirer les conséquences. Notamment financières.

Dans ce contexte, la guerre des disciplines scolaires qui s'annonce est de très mauvais augure ; de ce combat sans issue, rien de bon ne peut en effet sortir. Tant il existe autant d'arguments pour défendre les activités artisanales et manuelles et la cuisine que pour le faire de la biologie ou de la maîtrise des formes de communication électroniques.

Dès lors, le seul salut ne peut venir que de l'augmentation générale du temps scolaire des élèves.

Si les argentiers de l'Etat répondent que cela coûtera trop cher, nous les renverrons à leurs responsabilités. De ces questions, nous saisirons, s'il le faut, le parlement, et nous sommes par avance intéressés à connaître ce que penseront de cette situation les décideurs des budgets communaux, responsables localement de la mise à disposition d'ateliers et de cuisines.

Enfin, nous ne considérons pas que les disciplines manuelles, artistiques et artisanales devraient être réservées à telle ou telle catégorie d'élèves.

Il n'existe pas, selon nous, d'intelligence manuelle qu'il s'agirait de distinguer d'une autre plus intellectuelle. En termes de rapport à la recherche d'un meilleur équilibre nutritionnel et de transmission intergénérationnelle, ainsi que d'enracinement culturel, la cuisine doit être enseignée à tous les élèves de l'école obligatoire.

En regard de son importance dans la vie réelle et concrète des individus, la motricité et la créativité doivent être développées chez l'ensemble des enfants et des adolescents de notre canton : les activités et les travaux manuels à l'école doivent dès lors également tous les toucher.

Que celui qui, devant bénéficier d'un multi-pontage coronarien, confierait son coeur à un chirurgien affublé de deux mains gauches lève le doigt !